



128^e RAPPORT DE GESTION

Présenté à l'Assemblée générale des actionnaires du 23 juin 2026,
sur la gestion et les comptes de l'exercice

2025



Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le 128^e rapport de gestion et de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice, ainsi que le bilan au 31 décembre 2025 de notre société.

Table des matières

Message du Président	3
Message du Directeur.....	4
Administration de la Société au 31 décembre 2025	5
Assemblée générale 2025	6
Travaux du Conseil d'administration.....	6
Production	7
Production sur l'eau potable - Sublin (Groupes 1 et 2)	7
Production en rivière - Sublin (Groupes 3 et 4).....	8
Plan-Seppey.....	8
Distribution et exploitation du réseau.....	9
Finances.....	10
Rapport de l'organe de révision.....	10
Bilan du 31 décembre 2025.....	11
Compte de résultat de l'exercice 2025	12
Annexe aux comptes de l'exercice 2025	14
Emploi du bénéfice et répartition du dividende	18
Annexe : Lexique des abréviations	20

Message du Président

En 2025, malgré un contexte énergétique qui demeure tendu, les Forces Motrices de l'Avançon présentent une année très positive. Les résultats obtenus témoignent de la solidité de notre modèle d'affaire et confirment la pertinence des décisions stratégiques prises ces dernières années, en particulier la mise en place de la gestion déléguée de nos activités opérationnelles à Romande Energie. Cette deuxième année marque le début d'une phase de maturité. Les synergies opérationnelles, l'accès à des expertises pointues et l'amélioration globale de notre organisation contribuent désormais pleinement à renforcer la résilience de notre société.

Un environnement réglementaire en pleine évolution

2025 a vu l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions législatives affectant directement les gestionnaires de réseau. Ces changements — liés notamment à la révision de la Loi sur l'approvisionnement en électricité et aux travaux engagés dans le cadre du futur accord Suisse-UE sur l'électricité — complexifient sensiblement notre environnement réglementaire. Cette évolution justifie d'autant plus le modèle organisationnel adopté depuis 2 ans : FMA dispose aujourd'hui du soutien d'une structure capable d'absorber efficacement ces nouvelles exigences, tout en garantissant une continuité de service optimale.

Des bénéfices tangibles pour nos clients et pour la société

Les gains d'efficacité réalisés ont permis d'engager une refonte de notre stratégie tarifaire, rendant possible l'annonce en 2025, d'une baisse des prix de l'électricité dès 2026. Un signal fort pour nos clients et une illustration concrète de notre engagement à proposer une énergie locale, renouvelable à des tarifs compétitifs.

Parallèlement, FMA a poursuivi l'élaboration d'une stratégie de valorisation de son parc immobilier, visant à optimiser l'utilisation de ses bâtiments et à renforcer leur résilience face aux enjeux climatiques à venir.

Une gouvernance renforcée et une gestion des risques structurée

Le Conseil d'administration a consacré une part importante de ses travaux 2025 à la gestion des risques, ce sujet étant un axe central de gouvernance durant l'année écoulée. Une revue complète des risques, qu'ils soient opérationnels, contractuels ou encore environnementaux, a été menée. Pour garantir une approche rigoureuse et structurée de la démarche un expert en risk management a été mandaté avec à l'issue de ce mandat un inventaire des risques et des fiches techniques de mesure de mitigation.

La Direction s'est également renforcée avec la nomination de Chris Cornut comme suppléant du Directeur le 20 janvier 2025, en début d'année ceci afin d'assurer la continuité opérationnelle et le bon fonctionnement de la société.

Conclusion

L'année écoulée confirme la capacité de FMA à évoluer, à s'adapter et à saisir les opportunités dans un environnement complexe. Soutenus par des partenariats solides, une organisation modernisée et une vision claire, nous poursuivons nos efforts pour renforcer notre réseau, optimiser nos ouvrages de production et accompagner l'intégration croissante de l'énergie solaire sur notre territoire.

Nous remercions chaleureusement nos actionnaires, nos clients et nos fournisseurs pour leur confiance renouvelée, ainsi que l'ensemble de nos partenaires stratégiques dont l'engagement quotidien assure fiabilité et qualité à nos clients et parties prenantes.

Patrick Bertschy, Président

Message du Directeur

L'année 2025 a été marquée par l'achèvement d'une étape importante : l'intégration complète des systèmes propres à FMA dans ceux de Romande Energie. Ce processus, mené avec rigueur et coordination, s'est conclu avec succès, notamment grâce au transfert intégral de nos données réseau vers le système SIRS (Système d'Information à Références Spatiales). Cette migration constitue un jalon essentiel dans l'harmonisation de nos outils informatiques et dans l'amélioration de la qualité et de la précision de nos données techniques, au service d'une gestion plus performante de nos infrastructures.

Nous avons procédé durant l'année à une évolution significative de notre politique tarifaire. Conformément à la stratégie adoptée par le Conseil d'administration en 2024, nous avons pu appliquer une baisse d'environ 10 % sur l'ensemble de nos tarifs.

Notre marge bénéficiaire a connu une progression notable en 2025. Cette évolution positive résulte en grande partie des décisions avisées prises au fil des dernières années, notamment en matière d'achats d'énergie. Ces choix stratégiques nous ont permis de contenir la volatilité des marchés et d'optimiser durablement nos coûts.

Cependant, cette performance ne doit pas nous conduire à un excès de confiance. La baisse volontaire de nos tarifs exercera inévitablement une pression sur nos résultats futurs. Il nous appartient donc d'aborder les années à venir avec prudence, anticipation et lucidité.

Notre responsabilité collective est de renforcer encore notre capacité à anticiper les évolutions du secteur, d'ajuster notre modèle économique et de maintenir une gestion rigoureuse.

En définitive, 2025 aura été une année de transformation et de consolidation, durant laquelle nous avons su avancer avec détermination tout en posant des bases solides pour l'avenir. Les défis ne manqueront pas dans les prochaines années, mais nous avons désormais les outils, les compétences et l'état d'esprit nécessaires pour les aborder sereinement.

Je suis convaincu que les efforts accomplis aujourd'hui porteront leurs fruits demain, et que nous pourrons regarder le chemin parcouru avec fierté. Et si la route venait à se montrer un peu sinueuse, rassurons-nous : nous avons suffisamment d'énergie — renouvelable, bien sûr — pour garder le cap.

Jean-François Caddoux, Directeur

Administration de la Société au 31 décembre 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Patrick BERTSCHY (2023-2026)

Président, directeur réseaux du Groupe Romande Energie SA, Broc

Monsieur Alberto CHERUBINI (2024-2027)

Vice-président, syndic, Bex

**

Monsieur Norbert TISSOT (2026-2029)

Adjoint du chef de la division approvisionnement et planification énergétique de l'Etat de Vaud, Morges

*

Monsieur Philippe DURR (2023-2026)

Responsable des partenariats du Groupe Romande Energie SA, Crans VD

Monsieur Jean-Charles TURRIAN (2023-2026)

Directeur de la Fiduciaire Turrian SA, Villars-sur-Ollon

* Membre nommé par le Conseil d'Etat

** Membre nommé par les Communes

*** Membre nommé pour 3 ans par l'Assemblée générale jusqu'en 2026

SECRETAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Lyse PACHOUD HAENNI

Secrétaire hors conseil, Avocate, Cheseaux-Noréaz

ORGANE DE REVISION

PricewaterhouseCoopers SA

Société fiduciaire, Lausanne

DIRECTION

Monsieur Jean-François CADDoux

Directeur, Val-d'Illiez

Assemblée générale 2025

L'Assemblée générale du 3 juin 2025 a été suivie par 37 actionnaires, représentant 22'738 actions sur un total de 24'760 actions.

L'Assemblée a adopté le rapport de gestion, les comptes annuels 2024 et donné décharge au Conseil d'administration pour sa gestion et pris acte du rapport de l'organe de révision.

La société PricewaterhouseCoopers SA, à Lausanne, a été élue en qualité d'organe de révision pour la révision des comptes 2025.

Travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a tenu quatre séances et s'est réuni pour un séminaire stratégique.

Lors du séminaire stratégique qui a eu lieu en janvier 2025, le Conseil d'administration a travaillé sur divers sujets, notamment l'optimisation de la cascade des ouvrages de production hydroélectrique, le développement de projets dans le domaine de l'hydroélectrique et du solaire, la consolidation de la baisse des tarifs et la rénovation de son parc immobilier.

Durant l'année, le Conseil d'administration a également retravaillé la méthode de gestion des risques auxquels FMA pourrait être confrontée.

Production

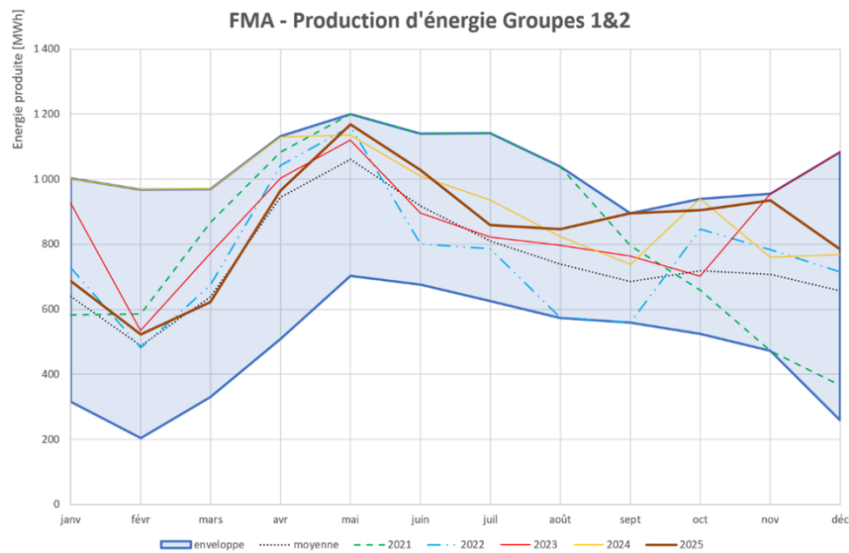
L'année 2025 est moins bonne que 2024 (2024 restant la meilleure production enregistrée depuis 2012), mais elle reste globalement une bonne année sur la période récente.

- Pour Sublin eau potable (G1+G2), la production 2025 est au-dessus de la moyenne 2020–2024 (moyenne : 10'092'586 kWh ; 2025 : 10'217'552 kWh).
- Pour Sublin rivière (G3+G4), la production 2025 est légèrement inférieure à la moyenne 2020–2024 (moyenne : 29'169'345 kWh ; 2025 : 28'992'677 kWh).

En résumé, malgré un retrait par rapport à 2024, la production 2025 peut être considérée comme satisfaisante, avec une disponibilité et un suivi des installations maintenus.

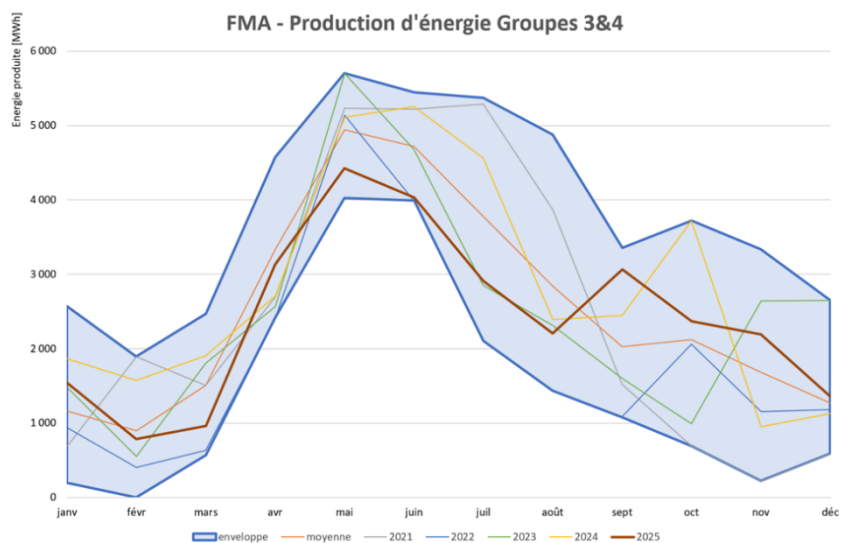
Production sur l'eau potable - Sublin (Groupes 1 et 2)

2025 : 10'217'552 kWh, contre 11'179'814 kWh en 2024 (-8.6%).



Production en rivière - Sublin (Groupes 3 et 4)

2025 : 28'992'677 kWh, contre 33'622'222 kWh en 2024 (-13.8%).



Plan-Seppey

2025 : 1'116'366 kWh, contre ~1'222'000 kWh en 2024

Exploitation : tournées et entretien réguliers des minicentrales (Plan-Sépey compris) et travaux d'entretien extérieur réalisés selon planification.

Distribution et exploitation du réseau

Au cours de l'exercice 2025, FMA a poursuivi ses investissements sur les réseaux électriques afin de répondre aux besoins croissants du territoire desservi, en particulier sur les communes de Bex, Ollon, Gryon et Lavey-Morcles. Des travaux d'extension ont été réalisés tant en moyenne tension (MT) qu'en basse tension (BT), permettant de renforcer la couverture du réseau et d'accompagner le développement urbain, touristique et économique caractéristique de ces communes.

Ces investissements ont notamment visé à soutenir l'augmentation de la demande énergétique liée à l'évolution démographique et à l'attractivité régionale. Ils contribuent également à améliorer la qualité de fourniture, en réduisant les risques de surcharge et en renforçant la résilience des infrastructures. Enfin, ces travaux s'inscrivent dans une vision à long terme visant à anticiper les besoins futurs et à accompagner la transition énergétique du territoire.

Parallèlement, des opérations de renouvellement légal ont été menées afin d'assurer la conformité des installations aux exigences réglementaires en vigueur. Ces interventions contribuent à renforcer la sécurité d'exploitation et la fiabilité de l'alimentation électrique pour nos clients.

Elles constituent également une opportunité pour intégrer des mesures de mise à niveau des lignes aériennes en faveur de la protection de l'avifaune, enjeu particulièrement présent dans le canton de Vaud. À ce titre, les travaux de modernisation permettent d'adapter les infrastructures existantes par la pose de dispositifs de balisage, l'amélioration de l'isolation des éléments sous tension ou encore l'optimisation des configurations de supports afin de limiter les risques de collision et d'électrocution des oiseaux. Cette approche s'inscrit dans une logique de conciliation entre exigences techniques, conformité réglementaire et préservation de la biodiversité, en cohérence avec les objectifs cantonaux en matière de protection des espèces.

L'année a également été marquée par la réalisation de nombreux raccordements, destinés aussi bien aux nouveaux clients qu'aux adaptations de installations existantes.

L'ensemble de ces travaux s'inscrit dans une démarche de pérennisation des infrastructures et de maintien d'un service de qualité.

Nous avons également mené un travail particulièrement intense afin d'offrir à nos clients, dès le 1^{er} janvier 2026, la possibilité de créer des Communautés Électriques Locales (CEL). Cette avancée majeure reflète notre engagement en faveur d'une consommation plus locale, plus durable et plus participative de l'énergie.

La mise en place des CEL a été rendue possible par les récentes évolutions du cadre légal suisse régissant l'approvisionnement en électricité. L'adoption de la nouvelle loi sur l'électricité en juin 2024, puis de sa seconde partie en février 2025, a instauré des bases juridiques claires permettant aux producteurs et consommateurs d'échanger localement de l'électricité renouvelable. Ce dispositif encourage le développement de réseaux énergétiques collaboratifs, renforce l'autonomie locale et ouvre la voie à de nouveaux modèles de gouvernance énergétique.

Grâce à la mobilisation exemplaire de nos équipes et à notre volonté constante de préparer l'avenir, nous sommes désormais prêts à accompagner nos clients dans cette transition et à soutenir l'émergence de ces nouvelles communautés énergétiques.

Finances

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale de Forces Motrices de l'Avançon SA, Bex

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de Forces Motrices de l'Avançon SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025. Les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 ont été contrôlés par un autre organe de révision qui a exprimé, dans son rapport en date du 6 mai 2025, une opinion de contrôle non modifiée sur ces comptes annuels.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle réalisé en vertu de l'art. 729a, al. 1, CO, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition du Conseil d'administration ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

PricewaterhouseCoopers SA

Gérard Ambrosio
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Tiphaine Tasquin
Experte-révisseuse agréée

Lausanne, le 4 mai 2026

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)
- Proposition du Conseil d'administration au sens de l'art. 729a, al. 1, ch. 2, CO

PricewaterhouseCoopers SA, Avenue de la Rasude 5, 1006 Lausanne
+41 58 792 81 00

www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Bilan du 31 décembre 2025

Actifs

en CHF		31.12.2025	31.12.2024
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme		17 110 586	15 822 987
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services			
- tiers		6 392 224	5 867 681
- parties liées		984 651	888 121
Provision pour créances douteuses		-344 100	-308 100
Autres créances à court terme		223 012	2 744 152
Stocks		155 834	428 451
Actifs de régularisation		65 765	781 613
Total actifs circulants		24 587 972	26 224 905
Immobilisations financières		452 000	452 000
Participations	3	1 570 000	1 570 000
Provision sur participations	3	-148 999	-148 999
Immobilisations en cours		2 478 348	1 268 226
Immobilisations corporelles		10 685 902	10 588 011
Immobilisations corporelles service immobilier		65 511	78 809
Total actifs immobilisés		15 102 762	13 808 047
Total actif		39 690 734	40 032 952

Passifs

en CHF		31.12.2025	31.12.2024
Dettes résultant de la vente de biens et de prestations de services			
- tiers		1 091 697	727 823
- parties liées		266 364	3 974 408
Autres dettes à court terme		952 069	1 432 791
Passifs de régularisation		2 597 280	3 169 932
Total engagements à court terme		4 907 410	9 304 954
Provisions		10 500 000	8 700 000
Total engagements à long terme		10 500 000	8 700 000
Capital-actions	4	7 095 000	7 095 000
Réserve légale issue du bénéfice		1 916 800	1 821 500
Réserves facultatives issues du bénéfice		224 310	224 310
Propres parts du capital	5	-208 460	-208 460
Bénéfice reporté		12 441 820	11 188 929
Bénéfice de l'exercice		2 813 854	1 906 719
Total fonds propres		24 283 324	22 027 998
Total passif		39 690 734	40 032 952

Compte de résultat de l'exercice 2025

en CHF	2025	2024
Chiffre d'affaires timbre et énergie	19 617 441	20 377 270
Chiffre d'affaires lié à la production	1 708 634	4 217 001
Produits nets des ventes de biens et prestations de services	21 326 075	24 594 271
Finances d'équipements (taxe puissance)	481 146	356 222
Installations et vente de matériel	316 243	114 562
Prestations de personnel en faveur de tiers	177 249	37 329
Location de bâtiments	59 000	31 000
Vieux matériel	18 632	2 968
Autres produits	6 299	60 605
Pertes sur débiteurs	-108 883	-45 271
Prestations de services et autres produits	949 686	557 415
Total des produits d'exploitation	22 275 761	25 151 686
Timbre amont / acheminement / énergie	-7 670 711	-14 508 161
Charges pour prestations de tiers	-1 049 323	-999 847
Concessions redevances et droits	-705 653	-627 302
Charges de matières, marchandises et services	6.1	-9 425 687
Charges de locaux	-46 161	-82 840
Entretien, réparations, maintenance	-5 333 331	-4 560 503
Assurances	-100 568	-89 707
Charges d'administration et informatique	-1 296 921	-855 451
Marketing et publicité	-13 586	-41 084
Autres charges	-1 803 710	-26 881
Autres charges d'exploitation	6.2	-8 594 277
Total des charges d'exploitation	-18 019 964	-21 791 776
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations / EBITDA	4 255 797	3 359 910

Amortissements et dépréciations		-722 297	-648 449
Résultat d'exploitation / EBIT		3 533 500	2 711 461
Produits financiers	7.1	76 528	159 783
Charges financières		-1 522	-245
Autres produits exceptionnels	7.2	177	-
Autres charges exceptionnelles	7.3	-524 037	-835 910
Produits service immobilier		270 981	246 655
Charges service immobilier		-90 792	-70 032
Résultat avant impôts		3 264 835	2 211 712
Impôts directs		-450 981	-304 993
Bénéfice de l'exercice		2 813 854	1 906 719

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Forces Motrices de l'Avançon, société anonyme de droit suisse, dont le siège social est à Bex (Suisse), est active dans le domaine de la production hydraulique et de la distribution de l'électricité selon une concession accordée par l'Etat de Vaud.

2 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Principes généraux

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles 957 à 962 du Code des obligations, titre trente-deuxième : de la comptabilité commerciale et de la présentation des comptes.

Principes d'évaluation

L'établissement des comptes se fonde sur le principe de la continuité de l'exploitation. Les actifs sont évalués au plus à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient, déduction faite des amortissements nécessaires.

Immobilisations

Les nouveaux objets sont enregistrés en comptabilité à leur prix de revient, à la date de l'acquisition de l'année en cours.

Une analyse est réalisée afin de s'assurer si des éléments indiquant une perte de valeur d'un actif existe et si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les amortissements sont calculés linéairement et sont fondés sur une durée d'utilisation prévisible.

Les taxes perçues des clients lors de leur raccordement au réseau électrique sont comptabilisées dans les revenus (méthode brute).

Les investissements pour les installations non encore en service à la fin de l'année figurent dans le compte "Immobilisations en cours".

Créances

Les créances envers les clients sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Amortissements

Le compte d'amortissements dans le bilan est tenu selon le principe des montants bruts.

Les amortissements sont calculés à partir du 1er janvier, sur la base des coûts de construction et d'acquisition ainsi qu'en fonction de la durée d'utilisation vraisemblable des installations selon des taux compris dans la fourchette recommandée par l'AES, soit des amortissements linéaires susceptibles de varier de cas en cas.

En général, les durées d'amortissements sont les suivantes :

Installations générales

Bâtiments	40 - 66 ans
Installations de communication	5 - 10 ans
Installations informatiques, matériel	3 - 5 ans

Installations de production hydrauliques

Barrages, bassins, digues	40 - 80 ans
Constructions pour voies de transport	40 - 80 ans
Machines, génératrices	30 - 40 ans
Installations de réseau d'usines électriques	33 - 40 ans
Groupes électrogènes de secours	10 - 15 ans

Installations de distribution

Câbles 150 / 50 kV	33 - 40 ans
Câbles MT	33 - 40 ans
Lignes aériennes 150 / 50 kV	40 - 60 ans
Lignes aériennes MT (bois)	20 - 25 ans
Lignes aériennes MT (béton)	33 - 40 ans
Câbles à basse tension (câbles d'énergie)	33 - 40 ans
Lignes aériennes à basse tension (bois)	20 - 25 ans
Bâtiments de sous-station (stations principales)	35 - 40 ans
Transformateurs de réseau de sous-station	30 - 35 ans
Equipements de sous-station y c. périmètres de lignes	25 - 35 ans
Install. de prot., de mesure, techn. De transm., etc. (SS)	10 - 15 ans
Stations de transformation (MT/BT) y compris transform.	30 - 35 ans
Station de transformateur à poteaux	20 - 25 ans
Installations de couplage	25 - 35 ans
Installations de commande, de mesure et de protection	10 - 15 ans
Câbles pour raccordements clients	33 - 40 ans
Lignes aériennes pour raccordements clients	20 - 25 ans
Cabines de distribution par câble	25 - 30 ans
Compteurs et dispositifs de mesure mécaniques	20 - 25 ans
Compteurs et dispositifs de mesure électroniques	10 - 15 ans
Groupes électrogènes mobiles	15 - 20 ans

3 PARTICIPATIONS

	31.12.2025		31.12.2024	
	Capital- actions	Participation %	Capital- actions	Participations %
Energie Renouvelable de l'Avançon SA	3 000 000	49.00%	3 000 000	49.00%
Transports Publics du Chablais SA	8 750 000	20.78%	8 750 000	20.78%

Pour chaque entité, le % des voix lié au droit de vote est identique aux valeurs patrimoniales détenues

4 CAPITAL-ACTIONS

	31.12.2025	31.12.2024
15'540 actions 1 ^{re} classe de CHF 300.-	4 662 000	4 662 000
2'220 actions 2 ^e classe de CHF 150.-	333 000	333 000
7'000 actions 3 ^e classe de CHF 300.-	2 100 000	2 100 000
Total	7 095 000	7 095 000

5 PROPRES ACTIONS

	31.12.2025	31.12.2024
142 actions de 1 ^{re} classe d'une valeur nominale de CHF 300.- acquises le 21 janvier 2000 au prix de CHF 850.-	120 700	120 700
14 actions de 1 ^{re} classe d'une valeur nominale de CHF 300.- acquises le 7 février 2000 au prix de CHF 725.-	10 150	10 150
1 action de 1 ^{re} classe d'une valeur nominale de CHF 300.- acquise en 2003 au prix de CHF 1'000.-	1 000	1 000
17 actions de 1 ^{re} classe d'une valeur nominale de CHF 300.- acquises en 2003 au prix de CHF 1'350.-	22 950	22 950
34 actions de 1 ^{re} classe d'une valeur nominale de CHF 300.- acquises en 2004 au prix de CHF 1'490.-	50 660	50 660
3 actions de 1 ^{re} classe d'une valeur nominale de CHF 300.- acquises en 2023	3 000	3 000
Total	208 460	208 460

6 CHARGES D'EXPLOITATION

6.1 Charges de matières, marchandises et services

Ces charges comprennent, entre autres, les frais liés au timbre amont facturés par le Groupe Romande Energie et à l'achat d'énergie aux autoproducteurs. Ce type de charges est tributaire du volume d'énergie facturé d'une part, et des tarifs appliqués d'autre part.

Dans cette rubrique sont également comptabilisés les redevances et droits versés aux pouvoirs publics.

6.2 Autres charges d'exploitation

Ces charges comprennent, entre autres, les frais liés à l'entretien et maintenance du réseau et des infrastructures de production.

7 PRODUITS ET CHARGES HORS EXPLOITATION

7.1 Produits financiers

Les produits financiers comprennent les dividendes des participations, des actions détenues ainsi que des revenus d'intérêts, notamment de placements de trésorerie à terme fixe.

	2025	2024
Dividendes	26 846	26 846
Revenus d'intérêts et autres	49 682	132 937
Total	76 528	159 783

7.2 Produits exceptionnels

	2025	2024
Reprise de provisions relatives aux charges de personnel	177	-
Total	177	-

7.3 Charges exceptionnelles

	2025	2024
Décomptes définitifs des charges de salaires de l'exercice précédent	-	82 155
Forfait intégration	524 037	753 755
Total	524 037	835 910

8 Dissolution nette de réserves latentes

	2025	2024
Valeur au 31 décembre	491 906	1 367 097

9 Emplois à plein temps

La société n'emploie aucun collaborateur depuis le 1er janvier 2024

10 Événements importants survenus après la date du bilan

Néant.

Emploi du bénéfice et répartition du dividende

Proposition d'emploi du bénéfice

En CHF	31.12.2025	31.12.2024
Solde au 1 ^{er} janvier	12 437 812	11 188 929
Dividendes retenus sur actions propres	4 008	
Résultat de l'exercice	2 813 854	1 906 719
Montant disponible	15 255 674	13 095 648

Proposition de répartition du Conseil d'administration

Dividende de 8 % aux actions 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classes	562 536	562 536
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	140 734	95 300
Report nouveau	14 552 404	12 437 812
Total	15 255 674	13 095 648

Bex, le 1^{er} juin 2026

Au nom du Conseil d'administration

Le président :



Patrick Bertschy

La secrétaire :



Lyse Pachoud Haenni



Forces Motrices de l'Avançon SA
Avenue de la Gare 19 - 1880 Bex
www.fma-sa.ch



Coordination du projet
Lyse Pachoud
Nadine Rey
Jean-François Caddoux

Copyright
2026 – Forces Motrices de l'Avançon SA

Annexe : Lexique des abréviations

UNITES

MONNAIE

CHF Francs suisse Tous les montants sont exprimés en CHF

PUISSANCE

kW Kilowatt

ENERGIE

kWh Kilowattheure

MWh Mégawattheure = 1'000 kWh

GWh Gigawattheure = 1'000'000 kWh

TENSION

kV Kilovolt = 1'000 Volts

LEXIQUE DES ABREVIATIONS

FMA Forces Motrices de l'Avançon SA

BT Basse tension

EICom Commission fédérale de l'électricité

MT Moyenne tension

PIB Produit intérieur brut

RESA Romande Energie SA

REC Romande Energie Commerce SA

OFS Office fédéral de la statistique

AES Association des entreprises électriques suisses

EPT Emploi à plein temps

GRD Gestionnaire de réseau de distribution